

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 26 Janvier 2018

Présents : Mmes Rosaria SWIADEK, Maria DRABOWICZ et Agnès GRILLOT  
MM. Aimé MAIERON, Robert NICOT, Patrice LARONZE, Daniel ARNOUD, Patrick JURY,  
Loïc GARNIER, Edouard DEMAIZIÈRE et Dominique RAVAUT, Maire.

Absents, excusés et pouvoir :  
Mme Sophie VANNIER excusée : a donné pouvoir à Mme Maria DRABOWICZ  
M. Stéphane GIRARD excusé : a donné pouvoir à Mr Patrick JURY

Secrétaire : Mme Agnès GRILLOT

---

### **1. Etude et vote des demandes de subvention 2018**

Pour mémoire, les subventions ci-après ont été votées pour l'exercice précédent :

- La pause = 160 € pour le fonctionnement et 500 € pour le voyage lecture
- L'UPCV = 200 €
- La Cantine Scolaire = 2 200 €
- Les Bandalous = 180 € + mise à disposition de la Salle des Fêtes pour leur repas annuel de la Ste Cécile
- La Coopérative Scolaire = 1 500 + 3 000 € pour les voyages
- Agri Solidarité = 100 €
- Les Cavaliers de Sapajou = 160 € à titre exceptionnel, pour le démarrage de l'association
- CIFA Lameloise = 160 € (40 € par élève inscrit)
- Divers = 840 € (dont 100 € au Secours Populaire pour les catastrophes climatiques et 80 € à la Prévention Routière pour les élèves)  
Soit au Total 9 000 € (dont 660 € non versés).

A ce jour, les demandes suivantes ont été reçues :

- L'UPCV
- La Cantine Scolaire
- Les cavaliers de Sapajou,
- Les Restos du Cœur,
- La ligue contre le cancer
- Festival des Lycéens 71 (Association départementale)

Le montant total sera imputé à l'article 6574 du budget.

Après délibération de l'ensemble du Conseil Municipal, les subventions seront les suivantes :

- La Pause = 180 € pour le fonctionnement et 550 € pour le voyage lecture
- L'UPCV = 180 €
- La Cantine = 3 000 €
- Les Bandalous = 180 € + mise à disposition de la Salle des Fêtes pour leur repas annuel de la Ste Cécile
- La Coopérative Scolaire = 1 500 € + 3 000 € pour les voyages
- Les Chevaliers de Sapajou = Subvention versée uniquement en 2017 pour la mise en route de l'association donc pas de subvention cette année.
- CIFA Lamelloise = 120 € (40 € par élève)
- Agri Solidarité = 100 €
- Prévention Routière = 80 €
- Divers = 1110 €  
Soit au Total = 10 000 €

### **2. Autorisation pour demander la subvention DETR 2018**

Une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) peut être demandée afin de financer en partie les travaux de réfection de la toiture la Salle des Fêtes. Accord est donné.

M. le Maire procédera donc à la demande de cette subvention pour l'année 2018 et déposera un dossier de Déclaration Préalable auprès des services de l'urbanisme de la CUCM.

### **3. Autorisation pour demander la subvention « Appel à projet départemental » (sol et enduit de la Salle Paul Marlot)**

Un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental appelée « Appel à projet départemental » pour les travaux de réfection du sol et de l'enduit de la salle Paul Marlot sera déposé. Deux devis pour le sol ont déjà été reçus ; nous sommes dans l'attente de ceux pour l'enduit.

### **4. Affectation d'un quart des investissements ouverts au budget 2017**

Afin de pouvoir payer des factures d'investissement avant le vote du budget 2018, il y a lieu d'ouvrir des crédits (dans la limite du ¼ des crédits d'investissement ouverts au budget 2017 + DM - les chapitres 020, 040 et 16), soit :

	344 679 €	
-	15 613 €	chapitre 16 (emprunts)
-	<u>12 129 €</u>	chapitre 020 (dépenses imprévues)
	316 937 € / 4 =	79 234 €

L'affectation de la somme s'effectuera comme suit :

50 000 € à l'article 2135 ; 20 000 € à l'article 2183 ; 9 234 € à l'article 2184

### **5. Modification du temps de travail de Mme BAUGÉ Josette à compter du 1<sup>er</sup>/01/2018**

Mme Josette BAUGÉ demande s'il serait possible d'inclure à son horaire hebdomadaire les heures de ménages effectuées pendant chaque période de vacances scolaires, ce qui représenterait sur une année complète 1,61 h complémentaire.

Le conseil municipal donne son accord pour cette modification ; son temps de travail hebdomadaire passera donc de 29,50 h actuellement à 31,11 h et ce à compter du 1<sup>er</sup>/01/2018.

### **6. Etude pour la rénovation de l'intérieur de la Salle des Fêtes**

La transformation totale de la Salle des Fêtes est compliquée et serait très coûteuse.

Proposition de réfection intérieure avec étude par un professionnel de la décoration (sol, murs, sanitaires, porte, ...).

Cette étude pourrait être faite cette année pour une mise en travaux en 2019.

Des devis pour le coût de l'étude seront donc demandés.

L'ensemble du Conseil propose également de faire un ravalement de la façade extérieure une fois les travaux intérieurs terminés.

### **7. Questions et informations diverses**

- a) Réalisations comptables 2017  
M. LARONZE fait un premier bilan financier de l'année 2017.
- b) Réflexion sur la location de terrains de la Commune et du CCAS  
Sur les 3 terrains qui appartiennent à la commune, 2 terrains seront libres en fin d'année 2018.
- c) Demande de M. VAILLEAU : le chemin du Point de Vue est devenu difficilement praticable. Un devis a été demandé.
- d) Dangerosité de la route de Luchet jusqu'à St Pierre de Varennes. Du fait qu'il s'agit d'une départementale il n'existe pas de solution pour mieux sécuriser cet endroit.
- e) L'épicerie va se faire livrer prochainement de la marchandise d'un hypermarché ; les livraisons s'effectueront tous les jeudis.

**Prochaine réunion le vendredi 23 mars à 20 h 30**